



objet : dragage du port de  
l'Herbaudière

Sénateur de la Vendée

N/Réf. : PDG/DEL/2001/678

85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE

le président directeur général

Issy-les-Moulineaux, le 12 septembre 2001

Monsieur le Sénateur,

Votre courrier ci-dessus référencé concernant le dragage du port de l'Herbaudière a retenu toute notre attention. Une enquête publique est en cours et la Commission d'enquête a pour objet d'apporter des réponses détaillées à certaines de vos questions. Cependant, je vous prie de trouver ci-après les informations générales relatives aux quatre points que vous soulevez :

1. Pour l'ensemble des ports français, les dragages d'entretien sont, comme vous l'indiquez, nécessaires quel que soit le statut des ports. Tout au plus pouvons-nous ajouter que la configuration et la position des ports rendent la nécessité et la périodicité de ces travaux différentes pour chacun d'entre eux. Pour les ports de la baie de Bourgneuf que vous citez (Pornic et L'Herbaudière), le contexte spécifique de la baie de Bourgneuf, en terme de sensibilité des différents usages aux processus sédimentaires et aux phénomènes d'envasement, peut justifier une attention particulière.
2. Sur la base des niveaux de contamination relevés dans les sédiments, le Service Maritime du Conseil Général a en effet demandé au bureau d'étude de procéder à des prélèvements et de confier les échantillons à l'Institut Pasteur de Lille en vue de la réalisation de tests de toxicité, ce qui a été fait. Ces tests ont l'avantage de fournir des indications sur la biodisponibilité des contaminants associés aux sédiments, y compris de ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une recherche analytique. Ces tests n'ont pas fait l'objet d'une norme française, mais contribuent ainsi à mieux évaluer les risques à court terme pour les organismes vivants.
3. Les résultats observés sur certains secteurs du port, particulièrement en cuivre, en TBT et en HAP (hydrocarbures poly-aromatiques), justifient qu'une solution particulière soit prévue pour certaines zones, qui ont été ultérieurement précisées en volume et en surface. Pour ces zones où s'observent des teneurs élevées, il convient, selon les termes de l'arrêté du 14 juin 2000, de mener des études spécifiques portant sur la sensibilité du milieu aux substances concernées. Votre remarque sur la prise en compte de facteurs de dispersion dans ce type d'étude est tout à fait justifiée. Il faut

.../...

Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer

Établissement public à caractère  
industriel et commercial

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau,  
92138 Issy-les-Moulineaux cedex  
France

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21  
<http://www.ifremer.fr>

également tenir compte du devenir à moyen terme des sédiments clapés (remises en suspension ultérieures, transport par les courants, transformation des espèces chimiques dans les conditions hydrologiques du site de clapage ...). L'état de l'art permet de prédire la dilution à court terme mais reste en général insuffisant pour prédire à moyen terme l'impact biologique. C'est la raison pour laquelle un important programme de recherche est mené dans ce domaine par les organismes dépendant du MATE et du METL. Les recherches conduites par l'IFREMER ont abouti à la mise au point d'une procédure d'évaluation de risques (CDROM Géodrisk) qui donne la démarche à suivre en présence de sédiments contaminés. Des suivis expérimentaux sur des immersions en vraie grandeur devraient nous permettre très prochainement de progresser dans l'approche des impacts biologiques à moyen terme : en proposant une méthodologie opérationnelle de suivi.

C'est ainsi, pour tenir compte des incertitudes liées au devenir des contaminants associés aux sédiments, que l'approche de précaution qui a inspiré la grille "GEODE" de la circulaire de juin 2000 est souvent retenue.

En tout état de cause, il convient, selon les lignes directrices de la Convention d'OSLO, de s'assurer que si le choix du rejet en mer est retenu, il correspond bien à la solution la moins dommageable pour l'environnement, pris dans son ensemble (terrestre dans le cas d'un dépôt à terre et maritime lors d'une immersion).

4. Comme vous le signalez, le cuivre présente par endroits des teneurs sensiblement plus élevées que dans l'ensemble du port. C'est aussi le cas du TBT et des HAP. L'arsenic n'a pas été identifié de manière problématique pour l'Herbau dière. Il apparaît que l'entretien des navires doit être l'apport majeur de ces pollutions locales, mais il n'est pas exclu que d'autres sources existent. L'étude IFREMER, qui a été menée en concertation avec la CQEL (DDE de la Vendée) et le Service Maritime du Conseil Général, a précisément pour objectif de mettre à disposition des services compétents les données acquises, afin de leur permettre d'engager les actions de recherche des sources et curatives ultérieures.

En espérant avoir pu apporter des réponses à vos interrogations, veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Président Directeur Général